

Déchetterie sauvage d'Habarcq : un épilogue, enfin... le 23 février

PUBLIÉ LE 27/01/2016

PAR NICOLAS ANDRÉ

Le substitut du procureur de la République a requis 10 000 € d'amende à l'encontre de l'exploitant agricole qui avait laissé sur son terrain une décharge sans contrôle durant quatre ans.

OFFRE EXCEPTIONNELLE

LA VOIX DU NORD
100% NUMÉRIQUE



79€ à la commande
puis 19,90€ par mois
par prélèvement

VOIR L'OFFRE

Le différend dure depuis des années. D'un côté, Patrick Roblot, grand exploitant agricole d'Agnez-lès-Duisans, qui aurait obtenu un accord verbal de l'ancien maire pour gérer une décharge de gravats de bâtiment à Habarcq (qui aurait servi notamment de remblais pour le terrain de football local) ; de l'autre, le nouveau maire d'Habarcq et quelques administrés, inquiets de voir s'amonceler à cet endroit, au-dessus d'un champ captant, des matériaux soumis à réglementation comme de l'amiante, des plaques de goudron... Pire que tout, cette décharge était ouverte à grand vent et s'y aventuraient touristes, gens du voyage, et quelques camions venant décharger des parpaings, briques, plaques de polystyrène, barres de fer, plaques amiantées...

L'affaire était enfin évoquée au tribunal correctionnel, mardi. Enfin, car le problème était moins de savoir si le délit était ou non avéré que de tourner une fois pour toutes cette triste page d'histoire en s'assurant que toutes les précautions seraient désormais prises pour éviter les pollutions. Pour sa défense, Patrick Roblot affirma qu'on utilisait cette décharge à son insu notamment pour y déposer des déchets soumis à réglementation. « Comment expliquer que pendant dix ans vous avez laissé cette déchetterie sauvage sans prendre de mesure ? », interrogea la présidente Chounavelle. Pourquoi donc avoir attendu des mois et des années pour se mettre en règle avec la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et la préfecture et clore enfin l'espace afin d'en interdire l'accès ? L'agriculteur évoque un surcroît de travail. Cela tombait lorsqu'il était occupé aux récoltes... « Je ne savais pas où m'adresser », dira-t-il encore en précisant que tous les matériaux polluants étaient repris régulièrement pour être mis en décharge autorisée.

C'est plus sur cette « inertie » que c'est focalisé le ministère public. Il aura fallu attendre la cinquième mise en demeure, agrémentée d'une astreinte de 1 000 € par jour pour qu'il se décide à clôturer l'endroit et à commencer à se mettre aux normes. Il restera à effectuer des sondages par le biais de la DREAL. Le substitut Herbaut a requis une amende de 10 000 €, tandis que l'avocat de la commune ne réclamait que l'euro symbolique au titre des dommages et intérêts et les frais pour sa défense : « On veut simplement que cela cesse ! »

AILLEURS SUR LE WEB

L'EI menace de nouveau la France dans une mise en scène ultraviolente - Le Monde

A LIRE SUR LAVOIXDUNORD.FR

Outreau: une maman calaisienne frappe la vendeuse qui la prend en train de voler chez Géo



Un chien policier retrouve des milliers d'euros dans une cuisine - [BFM](#)

Céline Dion dit adieu à son frère en chantant - [20 minutes](#)

Daech préparerait de nouvelles attaques en France et en Europe - [Orange](#)

Un aéroport français considéré comme le pire aéroport où passer la nuit - [Le Figaro](#)



Violences dans le bus de l'école: deux villages veulent rétablir l'ordre

Arras : un ex-médecin de l'hôpital soupçonné d'agressions sexuelles sur deux agents

Accident mortel à Hazebrouck : au tribunal, la conductrice, en larmes, s'explique face à la famille du défunt

Commune d'Annoeullin (59) : Vente aux enchères - [Bien immobilier](#)

Recommandé par